



**VersaillesGrandParc**  
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2026.02.4**

### **du Conseil communautaire du 19 février 2026**

#### **Budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles** **Grand Parc.**

#### **Adoption du budget primitif de l'exercice 2026.**

Date de la convocation : 5 février 2026

Date d'affichage : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine WALLET, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Patrice BERQUET, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Dorothée BILGER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Marie BOELLE, M. Pierre SOUDRY, Mme Lucie LONCLE DUDA.

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Stéphane GRASSET), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Caroline DOUCERAIN (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. Patrice BERQUET), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Bruno DREVON (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Christophe KONSODORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. François DARCHIS (pouvoir à M. Michel BANCAL).

\*\*\*\*\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-7, L.2312-1 à L.2312-3, L.5211-36, L.5216-5 et L.5216-8 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégations de services publics (DSP)) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.06.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022 relative notamment à la clôture et à l'intégration des budgets annexes assainissement « marchés » et « DSP » au sein du budget annexe assainissement « régie » de la communauté d'agglomération, dénommé désormais « budget annexe assainissement » ;

Vu la délibération n° D.2025.11.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 novembre 2025 relative à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026 du budget principal et du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2026.01.1 du Conseil communautaire du 13 janvier 2026 relative à l'approbation du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n° D.2026.02.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 19 février 2026 relative aux rapports 2026 de la communauté d'agglomération en matière de développement durable, d'égalité femmes/hommes et d'indemnités perçues par les élus ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- 
- Lors de sa séance du 13 janvier 2026, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations 2026 du budget principal et du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

À la suite de cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit, par la présente délibération, se prononcer sur le budget primitif (BP) du budget annexe assainissement. Celui-ci concerne l'ensemble des communes de l'Agglomération, à l'exception de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole, dont l'assainissement est délégué au syndicat Hydreaulys.

- Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2026.

Le résultat 2025 est repris au BP 2026 de manière anticipée avant le vote du Compte Financier Unique 2025 prévue le 30 juin 2026.

L'exercice 2025 est excédentaire de près de 7,5 M€ répartis ainsi sur les deux sections :

- en fonctionnement : .....+ 6 003 110,54 €,
- en investissement : .....+ 1 473 338,18 €,

Aucun reste à réaliser d'investissement ne figure à la clôture de l'exercice 2025.

Sur les 7,5 M€ d'excédents, 4,7 M€ seront utilisés pour financer les investissements 2026 et 2,8 M€ seront mis en réserve pour financer, sur les exercices suivants, les investissements dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles votées.

Le budget 2026, incluant la reprise du résultat anticipée, présente un excédent de 2 800 976,54 € entre les deux sections.

|                | Dépenses               | Recettes               | Solde<br>(excédent si >0) |
|----------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| Fonctionnement | 9 067 134,00 €         | 11 460 110,54 €        | 2 392 976,54 €            |
| Investissement | 7 901 000,00 €         | 8 309 000,00 €         | 408 000,00 €              |
| <b>Total</b>   | <b>16 968 134,00 €</b> | <b>19 769 110,54 €</b> | <b>2 800 976,54 €</b>     |

Il est précisé que le budget 2026 ne prévoit pas les 408 000 € de crédits d'ordre nécessaires pour passer les écritures de dépréciation des subventions d'investissement reçues (recettes d'ordre de fonctionnement, chapitre 042 / dépenses d'ordre d'investissement, chapitre 040).

La mise à jour de l'instruction comptable M49 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 a généré une anomalie dans le logiciel national TOTEM bloquant l'édition de la maquette budgétaire si celle-ci comporte des crédits sur le chapitre 042. La correction interviendra lors de la décision modificative n°1.

Le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif 2026 par chapitre, conformément à la maquette budgétaire officielle jointe à la présente délibération.

- La délibération relative au rapport sur la situation interne et territoriale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de développement durable, au rapport égalité femmes/hommes et au rapport sur les indemnités perçues par les élus, précédemment présentée lors de cette séance du Conseil, sera également transmise avec le budget au représentant de l'Etat dans le Département.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

#### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de voter le budget primitif 2026 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 avant le vote du Compte Financier Unique prévue le 30 juin 2026, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) autorise le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exception des charges de personnel. Ces réaffectations éventuelles sur décision du Président feront l'objet d'un compte-rendu au conseil communautaire suivant ;
- 3) de préciser que l'excédent de la section d'investissement figurant au budget primitif (BP) 2026 se justifie par les dépenses à financer sur les exercices suivants dans le cadre des autorisations de programme (AP) pluriannuelles votées ;
- 4) d'adopter le BP du budget annexe assainissement ci-joint de la communauté d'agglomération pour l'exercice budgétaire 2026, arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

|                                                                                                               | Fonctionnement      |                      | Solde fct             | Investissement      |                     | Solde Inv             | Solde global          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| en euros                                                                                                      | Dépenses            | Recettes             | R - D                 | Dépenses            | Recettes            | R - D                 | R -D                  |
| Proposition de reports                                                                                        |                     |                      |                       | -                   | -                   | -                     | -                     |
| 001 - Solde d'investissement reporté                                                                          |                     |                      |                       | -                   | 1 473 338,18        | 1 473 338,18          | 1 473 338,18          |
| 002 - Solde de fonctionnement reporté                                                                         | -                   | 6 003 110,54         | 6 003 110,54          |                     |                     | -                     | 6 003 110,54          |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé                                                                  |                     |                      |                       |                     |                     | -                     | -                     |
| <b>A / Sous-total résultat 2025</b>                                                                           | <b>-</b>            | <b>6 003 110,54</b>  | <b>6 003 110,54</b>   | <b>-</b>            | <b>1 473 338,18</b> | <b>1 473 338,18</b>   | <b>7 476 448,72</b>   |
| mouvements réels                                                                                              | 3 360 401,00        | 5 457 000,00         | 2 096 599,00          | 7 801 000,00        | 1 028 928,82        | - 6 772 071,18        | - 4 675 472,18        |
| mouvements d'ordre                                                                                            | 5 706 733,00        | -                    | - 5 706 733,00        | 100 000,00          | 5 806 733,00        | 5 706 733,00          | -                     |
| <b>1B/ Sous-total BP 2026 hors affectation du résultat 2025</b>                                               | <b>9 067 134,00</b> | <b>5 457 000,00</b>  | <b>- 3 610 134,00</b> | <b>7 901 000,00</b> | <b>6 835 661,82</b> | <b>- 1 065 338,18</b> | <b>- 4 675 472,18</b> |
| <b>C / Cumul équilibre BP 2026 avec résultat 2025 repris après le vote du Compte Financier Unique (A + B)</b> | <b>9 067 134,00</b> | <b>11 460 110,54</b> | <b>2 392 976,54</b>   | <b>7 901 000,00</b> | <b>8 309 000,00</b> | <b>408 000,00</b>     | <b>2 800 976,54</b>   |

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 67 voix , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*